



**Jour
J-53**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

08/11/2019

CONSEIL
DES MINISTRES

P 9-11

Droits de la femme, de la famille et de l'enfant / **Ramata Ly-Bakayoko**, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant :
« Si nous voulons un développement durable, nos enfants doivent être protégés »

P2

Transformation des villes
Amichia recommande le changement de comportement

P3

Administration territoriale
Les collectivités veulent relever le défi de la décentralisation

P5

Statistiques agricoles dans le district autonome de Yamoussoukro
Kobenan Adjoumani lance les opérations du système permanent de collecte des données

P7

Droits de la femme, de la famille et de l'enfant / Ramata Ly-Bakayoko, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant :
« Si nous voulons un développement durable, nos enfants doivent être protégés »

La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a présenté, à la 13^e rencontre de "La Tribune de l'Aip", les acquis de son département ministériel et dégagé les perspectives.

Ramata Ly-Bakayoko, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant a animé hier à "La Tribune de l'Aip", une conférence sur le thème : « Droits de la Femme, de la Famille et de l'Enfant : acquis, défis et perspectives ». Une communication qui a été faite en présence de ses homologues, Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des médias, Mys Belmonde Dogo, secrétaire d'État à l'Autonomisation des femmes et Barry Sana Oumou, directrice de l'Agence ivoirienne de presse (Aip). Ramata Ly-Bakayoko a fait savoir que « si nous voulons avoir un développement durable, il faut tenir compte du capital que représente la Femme, la Famille et l'Enfant. Et nos enfants qui sont des trésors doivent être protégés parce qu'ils sont l'avenir du pays ». Elle a mentionné les différentes conventions internationales qui plaident dans ce sens. Et que le gouvernement ivoirien a signées pour faire la promotion de la femme et du genre. Avant de faire allusion à la loi fondamentale qui consacre l'égalité entre la femme et l'homme.

Des acquis énormes
 En outre, Ramata Ly-Bakayoko a décliné quelques grands axes de ses actions. Il s'agit, entre autres, de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. Qui, selon elle, a conduit à la mise en place de « 62 plateformes ayant permis la prise en charge rapide des victimes et la prévention ». L'émissaire du gouvernement est également revenue sur la loi rendant l'école obligatoire, pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. A cet effet, la ministre a salué les efforts consentis par Kandia Camara, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Car, dira-t-elle, « nous sommes presque qu'à la parité fille et garçon dans le primaire avec plus de 90% de taux de scolarisation ». Toujours concernant la formation, la ministre a fait savoir que « la construction des écoles de proximité a permis de rapprocher l'école du domicile », de même les enfants de leurs familles. Poursuivant, Ramata Ly-Bakayoko a relevé que « les 233 centres de préscolarisation ont permis d'encadrer plus de 18 500 enfants ». Sans ou-



blier, au titre de l'autonomisation de la femme, les efforts consentis pour l'éducation non-formelle et l'alphabetisation. A cela, s'ajoutent les 122 instituts de formation qui ont été mis en place pour que les femmes apprennent la couture, la coiffure, la pâtisserie, etc. à travers le pays. « On a formé près de 8 000 auditi-

rité ». Sans oublier le Fonds "Femme et Développement" qui a permis à plus de 13 000 femmes de se prendre en charge. A la question centrale de savoir ce que la femme gagne à connaître ses droits, la ministre a répondu : « les nombreux avantages liés à l'éducation, la formation, l'autonomisation, etc. donnent à la femme la possibilité de décider d'elle-même et participer au développement de son pays et aux débats politiques ». Et d'illustrer ses propos par une étude menée par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). « Il y a 1% de jeunes filles ayant reçu une éducation qui acceptent le mariage précoce, contre 48% pour les non alphabétisées », a-t-elle relevé.

Défis et perspectives

Des challenges restent tout de même à relever. A l'instar de la représentativité de la femme dans les instances de décision. « Nous sommes en train d'aller à la parité. Et les lignes bougent... Il y a présentement 30% de femmes magistrats, 35% de femmes dans l'enseignement supérieur, etc. », explique Ramata Ly-Bakayoko. Autre défi, c'est la lutte contre le travail

des enfants dans la cacaoculture. La ministre a fait savoir que grâce au leadership et au plaidoyer de la Première dame aux États-Unis et en Europe, le fléau est en train de reculer en Côte d'Ivoire. « Plus de 1 000 enfants ont été sortis des plantations de cacao, remis aux familles et à l'école. Et près de 2 millions de personnes ont été sensibilisées dans les zones cacaoyères », a-t-elle révélé. En ce qui concerne la question du viol des mineurs, la ministre a appelé les victimes à dénoncé les malfaiteurs à travers la ligne verte « 116 ». C'est la raison pour laquelle elle a insisté sur le fait que « Chacun doit jouer son rôle pour sauver l'Enfant. Et il faut dire "stop" aux viols des enfants ». Par ailleurs, elle a également évoqué le projet sous régional de l'autonomisation des femmes et divendende démographique au Sahel (en anglais Sweed) prévoyant « toucher 2 millions de jeunes filles ». En termes de perspectives, la ministre Ramata Ly-Bakayoko a réaffirmé l'engagement du gouvernement ivoirien à faire des droits de la Femme, de la Famille et de l'Enfant une véritable priorité.

GUY-ASSANE YAPY

Enseignement supérieur vétérinaire
L'Eismv de Dakar confrontée aux défis de la formation et du financement

La 48^e session ordinaire de l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires (Eismv) de Dakar a ouvert ses assises le 7 novembre, à l'hôtel Palm club de Cocody. Ce, en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Dr Albert Mabri Toikeusse, du ministre des Ressources animales et halieutiques, Dosso Moussa. Cette rencontre de trois jours a pour objectif de réfléchir sur les politiques et stratégies de financement durable de cet établissement, afin de redonner à l'institution les armes nécessaires pour assurer sa mission originelle de formation et de recherche vétérinaire. À cette occasion, Mabri Toikeusse a affirmé que l'enseignement supérieur vétérinaire fait face aujourd'hui à des défis sans

précédent, résultant des effets convergents de la mondialisation. L'émissaire du gouvernement a invité les participants à évaluer les actions à mener pour que l'Eismv assure efficacement ses missions régaliennes et participe significativement à la mise en œuvre des stratégies et politiques de transformation du secteur de l'élevage et des ressources halieutiques. « L'établissement doit être en mesure de satisfaire aux besoins changeants dans le domaine de l'enseignement et de la formation vétérinaire », a fait savoir Mabri Toikeusse. Pour le premier responsable de la recherche scientifique, la sécurité sanitaire des pays africains et du monde est menacée par la progression de la résistance aux antimicrobiens et par l'émergence et la réémergence des maladies infectieuses animales et



Le ministre Albert Mabri Toikeusse, (3^e à partir de la gauche) a plaidé pour un plan d'urgence afin de sauver l'Eismv de Dakar. (PHOTOS : DCF).

humaines. D'où l'urgence d'y faire face maintenant. « Cette situation exige de l'établissement une adaptation de ses activités pédagogiques et de recherche pour former une

nouvelle génération de médecins vétérinaires et de professionnels », a indiqué le ministre ivoirien en charge de l'Enseignement supérieur pour qui cette exigence obéit

au souci de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Il a alors appelé à une solidarité des pays membres afin de sauver l'institution. « Je lance un

appel à la solidarité et à l'engagement soutenu afin que les États membres s'approprient l'Eismv de Dakar et lui apportent l'appui nécessaire pour son bon fonctionnement et ses investissements infrastructurels », a-t-il plaidé. Le directeur général de l'institution, le professeur Yalacé Yamba Kaboret, a plaidé pour un plan d'urgence afin de sauver l'école de ses difficultés structurelles et financières. « L'heure est grave ! Elle est si grave qu'il faut prendre des décisions courageuses afin de permettre à notre institution de remplir sa mission originelle », a insisté le premier responsable de la gestion quotidienne de l'Eismv. Pour lui, Nouakchott ayant déjà recommandé la réforme de l'institution, le moment est venu de passer à l'acte.

EMELINE P AMANGOUA

Transformation des villes Amichia recommande le changement de comportement

Le ministre de la Ville, a présidé la cérémonie de clôture de la première édition de la « Semaine nationale de la Ville », hier à Tiassalé.

Nous devons nous engager à transformer nos villes à travers un comportement citoyen, un civisme urbain, une prise de conscience générale et individuelle, sans conditions ». Cet appel, le ministre de la Ville, François Albert Amichia a appelé la population à l'observer, hier à Tiassalé. Une ville classée 3^e au prix national d'excellence de lutte contre le désordre urbain.

C'était à la faveur de la cérémonie de clôture de la première édition de la « Semaine nationale de la ville ». Le thème retenu pour cet événement de lutte contre le désordre urbain est : « L'innovation, facteur d'un développement urbain durable ».

« La ville est notre bien commun et c'est ensemble que nous devons la préserver des dangers... », a sensibilisé le premier responsable de la ville.

Le ministre a par ailleurs félicité la population de Tiassalé, pour son engagement dans la lutte contre le désordre urbain. « Tiassalé, votre cité s'est enga-



François Albert Amichia, a félicité la population de Tiassalé, ville classée 3^e au prix national d'excellence de lutte contre le désordre urbain. (DR)

gée déjà à apporter des réponses à cette problématique du désordre urbain, et c'est ce qui lui a valu d'être classée

3^eme commune ivoirienne, parmi celles qui mènent des actions significatives pour mieux organiser l'espace urbain », a-t-

il encouragé. Auparavant, il a remercié le gouvernement ivoirien pour l'engagement et le soutien apporté à l'organisation et à la

réussite de la première édition de la « Semaine nationale de la ville ». Le maire de la ville de Tiassalé, Assalé Tiémoko a, à

son tour, indiqué que des mesures vigoureuses sont prises par le Conseil municipal pour améliorer positivement le cadre et les conditions de vie des populations. « Nos administrés attendent de nous des actes concrets. Et nous prenons l'engagement de travailler pour remporter le prix national d'excellence de lutte contre le désordre urbain l'année prochaine ». Il a aussi mentionné qu'un travail est en cours afin de doter la commune d'un plan directeur d'urbanisme.

La cérémonie a pris fin par le ravalement symbolique du pont de Tiassalé ainsi que par la pose de la première pierre de la stèle dédiée à immortaliser Laurent Pokou, une des légendes du football ivoirien natif de la région. Débutée le jeudi 31 octobre à l'espace Inch'Allah de Koumassi, la première édition de la « Semaine nationale de la ville », s'est achevée le jeudi 07 novembre 2019 dans la commune de Tiassalé ■

ISABELLE SOMIAN
SOURCE : SERCOM

5^e congrès de la Société de gynécologie et d'obstétrique de Côte d'Ivoire (Sogoci) La réduction de la mortalité maternelle et infantile au cœur des réflexions

Prés de 800 gynécologues, obstétriciens, pédiatres et sages-femmes, spécialistes de la santé de la reproduction, de la mère et de l'enfant, venus de toute l'Afrique, d'Europe et d'Asie, prennent part au 5^e congrès de la Société de gynécologie et d'obstétrique (Sogoci). Cette rencontre qui se déroule depuis le 6 novembre à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, a pour thème « Qualité des soins en santé de la reproduction ».

Pour Eugène Aka Aouélé, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique qui a ouvert les travaux, la santé du couple mère-enfant est un défi majeur à relever par la Côte d'Ivoire. Car malgré les efforts entrepris et les réformes engagées, les indicateurs ne sont pas à la hauteur des investissements. C'est pourquoi il s'est réjoui de l'initiative de la Sogoci de réunir en terre ivoirienne des gynécologues et obstétriciens d'horizons divers et d'expériences avérées à l'effet d'adopter des stratégies visant à réduire le taux de mortalité maternelle et infantile, à l'instar de nombre de pays voisins. Aussi le ministre Aka Aouélé s'est-il réjoui des sous-thèmes



Le ministre Eugène Aka Aouélé (au 1^{er} plan) et à l'ouverture du 5^e congrès ont tenu à immortaliser l'événement. (PH : DR)

en lien avec l'évaluation des structures sanitaires, l'hygiène et l'environnement en milieu de soins, la formation du personnel de santé pour la qualité des soins, ainsi que la qualité des soins gynécologiques et obstétriques qui vont permettre d'améliorer la qualité des soins de la mère et de l'enfant en Côte d'Ivoire.

« Le dispositif de restauration du système sanitaire est en marche pour faire de la Côte d'Ivoire un hub sanitaire de la

région ouest africaine », a souligné le ministre.

Ce défi, a-t-il fait remarquer, peut être relevé, en raison des compétences dont disposent les praticiens ivoiriens pour améliorer les indicateurs au niveau du couple mère-enfant. Mais aussi grâce à la détermination du Président Alassane Ouattara qui, dans le cadre du programme social du gouvernement, a dégagé une enveloppe de plus de 800 milliards FCfa pour la dynamisation du

secteur de la santé (réhabilitation des Chr et hôpitaux généraux, renforcement des plateaux techniques, construction d'hôpitaux et centres de santé, Couverture maladie universelle). Cela a été également possible grâce à l'engagement personnel du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly.

« Les conclusions de ce 5^e congrès constitueront de réelles opportunités que j'entends saisir pour apporter un

nouveau souffle au système de santé en Côte d'Ivoire », a noté le ministre Eugène Aka Aouélé qui place beaucoup d'espoir dans les résultats de l'enquête démographique et de santé (Eds) de 2020.

Une investigation qui devrait situer la Côte d'Ivoire sur ses indicateurs et les efforts fournis ces dernières années, en matière du couple mère-enfant et de santé de la reproduction.

Le ministre a demandé aux spécialistes de la santé de faire montre de professionnalisme, de disponibilité et de courtoisie dans l'accueil des patients, pour éviter d'être pris à partie sur les réseaux sociaux. Pour le professeur Anongba Simplicie, président du comité scientifique de ce 5^e congrès, les thèmes et sous-thèmes retenus mettent chacun face à ses responsabilités dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (Omd) 2030.

Selon lui, le compte à rebours en lien avec cette date a commencé pour la Côte d'Ivoire. Et pour que le pays ne se présente pas à ce grand rendez-vous avec des résultats mitigés, les Ivoiriens gagneraient à mettre le cap sur la démarche qualité en matière de santé. D'autant que les usa-

gers sont de plus en plus exigeants. Pour lui, les enjeux sociaux, économiques, financiers, médiatiques, humains étant nombreux, la Sogoci a décidé de se focaliser sur une vision : susciter et promouvoir le renouveau dans les services de santé.

D'où ces échanges avec les 800 participants, à travers 174 communications, 12 conférences, 8 symposiums avec l'appui et la contribution de 36 exposants issus de divers firmes et laboratoires pharmaceutiques, pendant ces trois jours. Quant au professeur Serges Boni, président de la Sogoci, il a relevé la place prépondérante qu'occupe la santé du couple mère-enfant dans la politique sanitaire du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, le Dr. Eugène Aka Aouélé, avant de lui témoigner sa gratitude pour son appui à sa structure. Il a remercié le Dr. Jean-Marie Vianney Yaméogo, représentant résident de l'Oms et les partenaires techniques et financiers.

Ce 5^e congrès a pris fin par une visite des stands des firmes pharmaceutiques, dans le grand hall de la Fondation Félix Houphouët-Boigny. ■

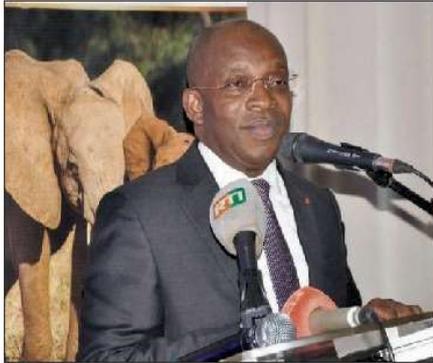
N'DRI CÉLESTIN

Secteur touristique

Le Conseil national du Tourisme installé

Le ministre du Tourisme et des Loisirs a traduit en acte la volonté de doter la Côte d'Ivoire d'un outil efficace pour une meilleure coordination entre les acteurs du secteur.

Doter la Côte d'Ivoire d'un outil efficace pour une meilleure coordination entre les acteurs du secteur. En vue de faire du tourisme en Côte d'Ivoire, le 3^e pôle de développement de l'économie à l'instar des grandes nations émergentes du monde. C'est ce que l'on retient de la cérémonie solennelle du 6 novembre à l'Eden Golf Hôtel, au cours de laquelle le ministre du Tourisme et des Loisirs a procédé à l'installation officielle du Conseil national du Tourisme (Cnt). Organisée en présence de plusieurs personnalités et acteurs du secteur, la rencontre a été pour le premier responsable du Tourisme et des Loisirs en Côte d'Ivoire, l'occasion d'attirer l'attention sur la pertinence de ce nouvel outil qui s'offre



Siandou Fofana, ministre du Tourisme et des Loisirs.

avant tout comme un organe de réflexion, de propositions des acteurs du secteur du tourisme et de l'hôtellerie, mais aussi et surtout un organe de veille digne d'intérêt pour le gouvernement ivoirien : « Le

Chef de l'État et le premier ministre en concertation, ayant constaté l'intérêt suscité par "Sublime Côte d'Ivoire" et voyant qu'il y avait des niches à développer dans notre secteur, ont rappelé la décision de

doter la Côte d'Ivoire d'un conseil national du Tourisme. Le Conseil national du Tourisme sera dirigé par un secrétaire exécutif avec rang de ministre nommé par décret », a indiqué Siandou Fofana. Avant d'annoncer que le Cnt sera piloté dans sa mise en œuvre par Dr Apling Kouassi, anciennement directeur de cabinet au ministère du Tourisme et des Loisirs.

Il n'a pas manqué de souligner que dans l'histoire de la Côte d'Ivoire cet instrument a fait les beaux jours du secteur touristique permettant son essor dans les années 70. Il est donc impérieux pour le gouvernement de le réactiver. À en croire le président de la fédération nationale de l'industrie touristique de Côte d'Ivoire, Mamadou Diomandé, le Cnt vient com-

bler un vide institutionnel en se positionnant comme un instrument de bonne gouvernance du secteur. Toute chose pour laquelle il a salué la mise en place de ce cadre de concertation qui englobe agences de voyages, établissements d'hébergement, bailleurs de véhicules, restaurants et artisans d'arts. « Le Conseil national du tourisme (Cnt) vient à point nommé, avec sa composition transversale qui prend en compte les principales parties prenantes de la chaîne de valeur du Tourisme et des Loisirs », s'est réjoui Lolo Diby, président de la Fédération nationale des industries touristiques de Côte d'Ivoire (FniH-Ci). Selon lui, cet instrument permettra de trouver des solutions durables aux faiblesses et insuffisances, en vue de « contrer de ma-

nière optimale les menaces, afin de mieux profiter de nos forces et opportunités.»

Pour Marie Reine Koné, présidente de l'Association des professionnels du voyage de Côte d'Ivoire (Apv Côte d'Ivoire), l'activation du décret de création du Cnt traduit la volonté politique du gouvernement à hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à vocation touristique. Poursuivant, elle a fait savoir que les missions dévolues au Conseil permettront aux privés de prendre une part active, dans le processus de renforcement du cadre opérationnel. Et cela, en vue de garantir une contribution qualitative à la stratégie gouvernementale de développement du Tourisme dans notre pays. ■

BRIGITTE GUIRATHÉ



TABLEAU DES SERVICES AVEC SITES DE RELOCALISATION ET DATES D'ARRET DES ACTIVITES



FERMETURE DU CHU DE YOPOUGON

SERVICES	SITES DE RELOCALISATION	ARRET DES ADMISSIONS
1 BLOCS OPERATOIRES	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE - CHU ANGRE	21/10/2019 à 16 H 30
2 URGENCES/ REANIMATION	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE - CHU ANGRE	21/10/2019 à 16 H 30
3 LABORATOIRE CENTRAL	- INSTITUT PASTEUR ADIOPODOUME	25/10/2019 à 16 H 30
4 IMAGERIE MEDICALE	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE - CHU ANGRE - CHU BOUJAKE	25/10/2019 à 16 H 30
5 CONSULTATIONS ADULTES/ CONSULTATIONS MERE ENFANT	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE - CHU ANGRE - CHU BOUJAKE	31/10/2019 à 16 H 30
6 ORL	- ACADEMIE REGIONALE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA MER - HÔPITAL ABOBO NORD	21/10/2019 à 16 H 30
7 NEONATOLOGIE	- CS BEAGO (YOPOUGON)	Reste en place jusqu'à l'achèvement des travaux de relocalisation
8 NEPHROLOGIE PEDIATRIQUE	- INSP ADJAME	Reste en place jusqu'à l'achèvement des travaux de relocalisation
9 GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	- FSUCOM WASSAKARA - HG D'ABOBO NORD - HG ANYAMA	21/10/2019 à 1 6 H 30
10 TRAUMATOLOGIE/ CHIRURGIE GENERALE ET DIGESTIVE	- CHU COCODY - HOPITAL D'ABOBO NORD - CHU ANGRE - HG MARCORY - HG TREICHVILLE	21/10/2019 à 16 H 30

		HÔPITAL ST JEAN BAPTISTE DE BODO
11 CHIRURGIE PEDIATRIQUE	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE	21/10/2019 à 16 H 30
12 NEPHROLOGIE	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE - HMA	21/10/2019 à 16 H 30
13 HEMATOLOGIE	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE - CHU ANGRE	21/10/2019 à 16 H 30
14 NEUROLOGIE	- CHU TREICHVILLE	21/10/2019 à 16 H 30
15 NEUROCHIRURGIE	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE - DISP DU PONT (TREICHVILLE)	Reste en place jusqu'à l'achèvement des travaux de relocalisation
16 DIABETOLOGIE	- CHU COCODY - HMA - ACADEMIE REGIONALE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA MER (CONSULTATIONS)	21/10/2019 à 16 H 30
17 PEDIATRIE MEDICALE	- CHU TREICHVILLE	21/10/2019 à 16 H 30
18 EXPLORATIONS FONCTIONNELLES	- CHU COCODY (2 ^{ème} ETAGE) - FACULTE DE MEDECINE	25/10/2019 à 16 H 30
19 ODONTOLOGIE	- WASSAKARA - AUTRE SITE YOPOUGON	25/10/2019 à 16 H 30
20 MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	- SUR PLACE (AMBULATOIRE) - CHU COCODY (HOSPITALISATIONS)	25/10/2019 à 16 H 30
21 MEDECINE GASTRO	- HOPITAL GENERAL D'ABOBO NORD - CHU ANGRE	21/10/2019 à 16 H 30
22 MEDECINE DU TRAVAIL	- CHU COCODY - CHU TREICHVILLE - CHU ANGRE	25/10/2019 à 16 H 30
23 PHARMACIE ET STERILISATION	- CHU COCODY	31/10/2019 à 16 H 30

Administration territoriale

Les collectivités veulent relever le défi de la décentralisation

Le premier Salon des collectivités territoriales de Côte d'Ivoire s'est ouvert, hier, au Golf Hôtel à Cocody, en présence de plusieurs membres du gouvernement.

Un cadre inclusif de réflexion et de rencontre des acteurs, partenaires, décideurs et grand public sur les problématiques liées à la décentralisation et au développement local. C'est le crédo du 1^{er} Salon des collectivités territoriales de Côte d'Ivoire, qui s'est ouvert, hier, dans les jardins de l'Heden Golf Hôtel de Cocody. Le Salon a pour thème « Villes et territoires durables à l'horizon 2030 » et est organisé par l'agence Shine Group avec l'appui institutionnel de l'Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire (Ardci) et de l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (Uvicoci). Il s'achève demain 9 novembre. Le ministre de l'Administration du territoire et de la



Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, parrain de la cérémonie; a procédé à la coupe du ruban symbolique du premier Salon des collectivités territoriales.

Décentralisation, Sidiki Diakité, parrain du Salon, a, au nom du Premier ministre, Amadou Gon Couli-

baly, patron de la manifestation, a souligné l'intérêt pour les collectivités territoriales de s'approprier

l'événement qui vise à booster le développement des régions, villes et communes de Côte d'Ivoire.

Pour Sidiki Diakité, le Salon des collectivités territoriales doit pleinement jouer son rôle de catalyseur de la politique de décentralisation du gouvernement. Paulin Claude Danho, président de l'Uvicoci, et Eugène Aka Aouélé, président de l'Ardci, ont, tour à tour, indiqué que la manifestation a pour enjeux spécifiques de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques de développement durable dans les collectivités territoriales, d'informer tous les acteurs sur les activités et initiatives majeures en matière de décentralisation, de faciliter des partenariats susceptibles de contribuer à l'investissement et à la transformation durable des territoires et de promouvoir les régions et communes auprès des

partenaires, des bailleurs et du grand public. Penda Dramera, la commissaire générale du Salon, a, pour sa part, dévoilé les sept thématiques, que sont : Planification et développement, Financement du développement local, Économie circulaire et environnement, Développement du capital humain, Agriculture et développement durable, Mobilité et Tic, et Culture, tourisme, sport et loisirs. Le Salon, a-t-elle poursuivi, ambitionne également de mener la réflexion sur les problématiques d'occupation du domaine public, de constructions anarchiques, d'incivisme des populations et de la dégradation du cadre de vie auxquelles sont confrontées les cités ivoiriennes ■

GERMAIN GABO



AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 08/11/2019 ÉMISSION SIMULTANÉE

L'AGENCE UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DU SÉNÉGAL portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession d'obligations du Trésor dont les termes sont les suivants:

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	ÉTAT DU SÉNÉGAL	
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	50 000 millions de FCFA	
DATE DE VALEUR	11 novembre 2019	
Adjudication	OAT 5 ans	OAT 7 ans
Valeur nominale unitaire (en FCFA)	10 000 FCFA	10 000 FCFA
Code ISIN	SN0000001132	SN0000001173
Prix	Multiplés	Multiplés
Taux d'intérêt	6,00%	6,15%
Échéances	07 juin 2024	16 septembre 2026

25% DU MONTANT MIS EN ADJUDICATION SONT OFFERTS SOUS FORME D'OFFRES NON COMPÉTITIVES (ONC) AUX SPÉCIALISTES EN VALEURS DU TRÉSOR (SVT) HABILITÉS DE L'ÉMETTEUR RÉGI PAR LE RÈGLEMENT N°6/2013/CM/UMOA SUR LES BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR ÉMIS PAR VOIE D'ADJUDICATION AVEC LE CONCOURS DE L'AGENCE UMOA-TITRES.

---- DÉPÔT DES SOUMISSIONS ----

Date : vendredi 08 novembre 2019 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA

OAT 5 ans : Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux de 6,00 % l'an dès la première année.
OAT 7 ans : Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux de 6,15 % l'an dès la première année.

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
M. Adrien DIOUF

Dakar, le 05 novembre 2019
Le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du trésor
de la République du Sénégal
M. Cheikh Tidiane DIOP

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres : email : adjudications@umoaititres.org/ Tel : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57

Jeux de hasard

Les députés approuvent le nouveau cadre juridique et institutionnel en commission

Le projet de loi permettra de mettre fin à la fraude dans le secteur et protéger les populations contre les abus.

Le ministre de l'Économie et des Finances a présenté, hier, aux députés de la Commission des affaires économiques et financières, le projet de loi portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire. Qui l'ont approuvé après plus de trois heures de discussion. Articulé autour de 8 titres et 70 articles, le projet de loi soumis aux députés vise notamment à accroître le contrôle de l'État sur le secteur des jeux par l'adoption de mesures vigoureuses contre les opérateurs de jeux peu scrupuleux ; à assurer la protection de la population,



La Côte d'Ivoire entend accroître le contrôle sur cette activité. (PHOTOS: DR).

ghanéen » mobilise annuellement 36 milliards de F Cfa et soustrait 1,08 milliard de F Cfa d'impôts. Les machines à sous installées illégalement par des ressortissants chinois à travers le pays génèrent annuellement plus de 1,416 milliard de F Cfa et entraînent également pour l'État un préjudice fiscal de plus de 42 millions de francs. Pourtant, le secteur des jeux de hasard intervient dans la stratégie de mobilisation des ressources de l'État, selon le ministre Adama Coulibaly. « La loterie nationale de Côte d'Ivoire (Lonaci) a contribué au budget de l'État, de 2015 à 2018, à hauteur de vingt milliards de francs cfa. Les prévisions de sa contribution au budget pour l'année 2019 sont estimées à la somme de huit milliards soixante-huit millions neuf cent trente-neuf mille quatre cent dix francs Cfa », a déclaré le Commissaire du gouvernement dans son exposé des motifs du projet de loi.

Le Titre IV relatif au cadre institutionnel des jeux de hasard, qui crée et définit le fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux de hasard ; le Titre V relatif aux sanctions ; le Titre VII, portant sur la prévention des jeux excessifs ; et le Titre VIII qui édicte les règles fiscales témoignent de la volonté ferme du gouvernement de mettre de l'ordre dans ce secteur d'activité qui, en plus d'être une source d'évasion fiscale, peut être le terreau favorable à la réalisation d'activités criminelles telles que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Avec ce nouveau texte de loi, la Côte d'Ivoire se met en adéquation avec les défis du moment en matière de jeux de hasard, s'est félicité le ministre Adama Coulibaly. À l'ère du numérique et de la dématérialisation croissante, ajoutée à l'émergence d'une clientèle nouvelle complètement différente de celle d'il y a cinquante ans, les dispositifs juridiques en vigueur actuellement ne paraissent plus en mesure de régler, efficacement et de façon exhaustive, la problématique nouvelle soulevée par les jeux de hasard en Côte d'Ivoire, mentionne l'exposé des motifs du nouveau projet de loi.

DAVID YA

Énergie

2 milliards de F Cfa pour indemniser les populations d'Azito



L'accord entre le gouvernement et la communauté villageoise d'Azito a été paraphé le 6 novembre.

L'État de Côte d'Ivoire a signé, le 6 novembre 2019 à Abidjan, un protocole d'accord avec la communauté villa-

geoise d'Azito, en vue de l'indemniser à hauteur de 2 milliards de F Cfa pour la cession à l'État du site des travaux de la phase 4 de la cen-

trale thermique d'Azito. « Suite aux discussions nous sommes tombés d'accord sur le montant de 2 milliards de F Cfa. Ce montant sera entièrement supporté par le projet, sans engagement financier de l'État », a dit le Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables, Abdourahmane Cissé.

Selon le ministre, il était impérieux de solder le différend de la purge des droits coutumiers avec les populations qui ont cédé leurs terres à l'État, afin de permettre la poursuite normale des travaux.

Il a remercié la communauté villageoise d'Azito pour sa patience, tout le temps qu'ont duré les négociations.

Les travaux en cours vont porter la capacité totale de la centrale à 700 MW.

en particulier les mineurs et d'autres catégories de personnes vulnérables, contre l'addiction aux jeux par la promotion d'un jeu responsable ; à apporter des solutions aux difficultés auxquelles le secteur des jeux de hasard et l'État sont conjointement confrontés.

En effet, le pari sportif illicite représente un chiffre d'affaires annuel de 6 milliards de F Cfa et un manque à gagner fiscal de l'ordre de 180 millions de F Cfa. Le « Loto

Développement des infrastructures routières

La Corée propose son expertise à la Côte d'Ivoire

La République de Corée du Sud entend assister la Côte d'Ivoire dans le domaine des infrastructures routières. L'ambassadeur de ce pays en Côte d'Ivoire, Lee Sang Ryul, a émis ce souhait à l'ouverture du forum des infrastructures économiques les 30 octobre, à l'hôtel Ivoire. Des représentants de plusieurs ministères, des opérateurs économiques ivoiriens, des partenaires au développement ainsi que des chefs d'entreprises coréennes ont participé à cette rencontre. Tout en saluant les investissements importants réalisés par la Côte d'Ivoire ces dernières années, le diplomate a fait savoir que le pays du matin calme a une expertise avérée dans le domaine du transport, de la logistique et de la construction des tunnels. Il a, par ailleurs, souligné que la

Corée est engagée aux côtés des autorités ivoiriennes sur la question des énergies renouvelables. Il en veut pour preuve la réalisation avec succès des travaux d'augmentation de la capacité de production d'électricité en Côte d'Ivoire au travers de deux centrales thermiques importantes que sont Ciprel IV et Azito III. Yéo Nahoua, représentant le ministre du Plan et du Développement, a souligné l'opportunité d'un tel forum. « Ce forum offre de façon pratique des opportunités d'investissement et de développement de projets d'infrastructures, ainsi que l'établissement de partenariats stratégiques gagnants, entre les entreprises ivoiriennes et coréennes ». L'émissaire de Kaba Nialé a saisi l'occasion pour évoquer les performances économiques de la Côte d'Ivoire.

« Classée dans la catégorie de pays pré-émergents, la Côte d'Ivoire présente une économie résiliente. De 2012 à 2018, le pays a enregistré une forte croissance remarquable dans un cadre macroéconomique d'investissement. D'importants projets dans le secteur du transport ont permis d'améliorer la fluidité routière. La Côte d'Ivoire dispose de l'environnement des affaires le plus compétitif de l'Uemoa », s'est-il réjoui. Toutefois, à l'en croire, malgré ces bonnes performances, le pays doit relever d'énormes défis pour soutenir la croissance et accélérer la transformation structurelle de ses infrastructures ; à savoir combler son déficit en infrastructures, améliorer la compétitivité et développer les chaînes de valeur.

ÉMELINE P. AMANGOUA

HBS **AVIS DE RECRUTEMENT**
SECTEUR MINES ET INDUSTRIE

RECRUTEMENT	FORMATION	ITERIUM	CONSEIL RH	INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE
-------------	-----------	---------	------------	-------------------------

01 Chef de Service Achats et approvisionnements

PROFIL EXIGÉ :

- Être titulaire d'un BAC + 5 (Achats et Logistique/ Commerce)
- Justifier d'au moins 05 années d'expérience professionnelle à un poste similaire dans le secteur des mines ou de l'industrie
- Maîtriser les techniques de rédaction d'appel d'offres
- Maîtriser les techniques de négociation
- Avoir une bonne connaissance des post saving en matière d'Achats
- Avoir une bonne maîtrise des outils bureautiques (surtout Excel)
- Être honnête et intègre, dynamique et orienté résultat
- Savoir travailler en équipe.

01 Chargé du suivi des Achats et Gestion du stock

PROFIL EXIGÉ :

- Être titulaire d'un BAC +2 en Gestion Commerciale et Logistique
- Justifier d'au moins 03 années d'expérience professionnelle à un poste similaire dans le secteur des mines ou de l'industrie
- Maîtriser l'utilisation du logiciel SAP/ S/ Gestion
- Maîtriser l'utilisation de Microsoft Office et être capable d'élaborer tout document professionnel support : procédures, tableaux, etc.
- Être capable d'exploiter des données
- Posséder de bonnes qualités rédactionnelles
- Être rigoureux, méthodique et organisé
- Faire preuve de qualités relationnelles.

Envoyer votre CV et lettre de motivation à :
recrutement@hbsgroup.com www.hbsgroup.net
Tél. : +225 22 41 21 77 / 08 90 56 56

SOURCE : PRIMATURE

Statistiques agricoles dans le district autonome de Yamoussoukro

Kobenan Adjoumani lance les opérations du système permanent de collecte des données

La Côte d'Ivoire va désormais disposer de statistiques fiables pour adresser les questions du monde agricole.

Kobenan Kouassi Adjoumani, ministre de l'Agriculture et du Développement rural, a procédé, le 7 novembre, à l'hôtel Président de Yamoussoukro, au lancement des modules complémentaires du recensement des exploitants et exploitations agricoles dans le district autonome de Yamoussoukro et la région du Bélier. Cette cérémonie qui marque le démarrage effectif des activités de collecte des données sur le terrain, a eu lieu en présence du corps préfectoral du Bélier, des chefs traditionnels, des responsables régionaux et départementaux de son ministère, et de près d'un millier de jeunes exploitants agricoles. Cette opération consiste à informer officiellement les autorités administratives et coutumières, ainsi que les ménages et les services techniques intervenant dans le secteur agricole, sur les approches méthodologiques, l'organisation et le processus de déroulement des modules complémentaires. Il s'agit donc de la collecte de données complémentaires liées au rendement, à la production, aux pertes post récolte, au prix bord champ, à l'utilisation des intrants agricoles, l'irrigation, les aménagements des

équipements, la main d'œuvre agricole, les activités et les pratiques agricoles sur la production végétale, l'élevage, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche. Des modules que le recensement de 2015 n'a pas pris en compte afin de permettre à la Côte d'Ivoire de disposer de données statistiques fiables à même de servir d'outils d'aide à la prise de décisions en direction du monde agricole. Pour le ministre Kobenan Adjoumani, il s'agit également du lancement des opérations du système permanent de collecte des statistiques agricoles, à travers une enquête agricole intégrée qui est donc la suite logique du recensement de 2015.

« Il s'agit d'une opération d'une grande importance pour la transformation structurelle de l'économie agricole, à travers la création de zones spéciales de production et de croissance agricole, c'est-à-dire les agropoles », a précisé le ministre Adjoumani.

Selon lui, le projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (2paib) en cours d'exécution à Yamoussoukro, à plus de 81 milliards de Fcfa, comme projet test, est une illustration de cette volonté du Président Alassane Ouattara d'aller à la transfor-



mation structurelle de l'économie agricole.

Il a, en outre, relevé que cette région qui abrite la capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire, a également le privilège de bénéficier du premier programme du Pnia2, dans la nouvelle approche du développement par les agropoles.

Selon le ministre, c'est à juste titre que cette région a été choisie pour tester l'approche des enquêtes agricoles inté-

grées qui va durer 4 mois pour sa phase de collecte des données sur le terrain. Cette opération de collecte va être répétée tous les ans, à partir de la campagne prochaine et va également s'étendre progressivement à toutes les autres régions du pays. « Son succès nécessite que tout le monde y collabore : l'administration, le corps préfectoral, les élus, les autorités coutumières et religieuses, ainsi que l'ensemble des mé-

nages ruraux. Je voudrais donc compter sur la collaboration de l'ensemble de ces acteurs afin de faciliter le déroulement de l'opération dans les localités de la région du Bélier et du district autonome de Yamoussoukro », a-t-il exhorté. Tout en engageant les bénéficiaires de cette opération à réserver un bon accueil aux agents du ministère dans le cadre de l'exécution de leur mission. Après avoir fait l'historique du projet, Noun Coulibaly, directeur général de la planification et des statistiques au ministère de l'Agriculture et du Développement rural a,

pour sa part, fait remarquer que beaucoup de jeunes sont désormais intéressés par le secteur agricole en Côte d'Ivoire. Cependant, pour les y maintenir durablement, il est nécessaire de faire l'agriculture autrement, en mettant le cap sur la mécanisation. Au nom du gouverneur Augustin Thiam, le 3^e vice-gouverneur François Auhili Naylor a salué cette initiative qui va permettre de mieux répondre aux préoccupations du monde agricole.

NDRICI CÉLESTIN

Finances publiques Des experts préparent le guide sur la Délégation de pouvoirs

Qui peut se voir déléguer un pouvoir. La délégation des pouvoirs en matière budgétaire. Tels sont, entre autres, les sujets au menu d'un atelier organisé le mardi 29 et mercredi 30 octobre, à l'hôtel Belle côte, sis à la Riviera palmeraie, par le secrétariat d'État au renforcement des capacités, à l'intention des directeurs d'administration centrale, issus de différents ministères et autres établissements publics nationaux. L'objectif de cette rencontre qui a réuni 45 participants était de définir les grandes lignes d'un guide qui devra présider à la délégation des pouvoirs en matière budgétaire.

De manière spécifique, ce séminaire avait pour but, de permettre aux participants, d'adopter les orientations pour la rédaction d'un guide qui déterminera les conditions, les modalités d'exercice de la délégation des pouvoirs dans la chaîne d'exécution des dépenses publiques, ainsi que les modalités de contrôle de la bonne mise en œuvre de cette délégation.

La cérémonie d'ouverture a enregistré un seul discours. Celui du directeur de cabinet du secrétaire d'État au renforcement des capacités, Amadou Koné. Il a indiqué, à l'occasion, que le projet de mise en œuvre d'un guide sur la délégation des pouvoirs en matière budgétaire, s'inscrit dans le

cadre des réformes des finances publiques, initiées par le gouvernement. Pour un secteur public moderne et performant, en mesure de délivrer des services de qualité. « Ce projet s'inscrit particulièrement, dans le cadre du partage de responsabilités entre tous les acteurs appelés à gérer les ressources publiques, afin de désengorger la chaîne de la dépense publique et d'améliorer l'utilisation des crédits », a-t-il souligné. Selon lui, les réformes initiées au niveau des finances publiques par le gouvernement, permettent désormais, aux présidents d'institutions et aux ministres, ordonnateurs principaux des dotations, des crédits, des programmes et des budgets annexes de leur administration, de déléguer leurs pouvoirs en la matière.

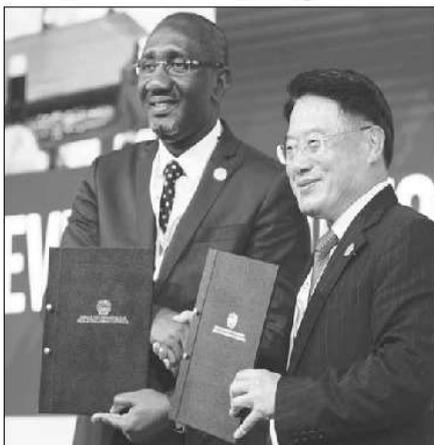
« En somme, ces ordonnateurs principaux peuvent désormais, déléguer leurs pouvoirs d'engagement, de liquidation et d'ordonnement des dépenses à tout agent public, en fonction de ses compétences, de sa position hiérarchique ou de sa position dans l'exécution de la dépense au niveau de l'administration centrale, de l'administration déconcentrée, des établissements publics nationaux ou des représentations à l'extérieur », a-t-il poursuivi.

CASIMIR DJEZOU

Onudi / Programme de Partenariat Pays

Le gouvernement mobilisera 78,8 millions de F Cfa pour la phase de programmation

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba et le Dg de l'Organisation des nations unies pour le développement industriel (Onudi), Li Yong, ont procédé le 3 novembre à Dubai, à un échange de lettres relativement à un engagement du gouvernement à mobiliser une contrepartie financière, pour appuyer la phase de programmation du programme de partenariat pays (Pcp) en Côte d'Ivoire, selon un communiqué de l'institution. La cérémonie de signature est intervenue en marge du 7^e Forum sur le Développement industriel inclusif et durable (Diid) de l'Onudi autour du thème « Partenariat pour l'industrie à l'horizon 2030 ». D'environ 78,8 millions de F Cfa (120 000 euros), cette contribution financière de la Côte d'Ivoire



Echange de documents entre Souleymane Diarrassouba et Li Yong. (PHOTOS : DR).

facilitera la finalisation du document de projet du Pcp Côte d'Ivoire, d'amorcer sa

phase d'exécution et le processus de mobilisation des ressources. Cette contribu-

tion marque la forte appropriation nationale du processus de développement du Pcp en Côte d'Ivoire et catalyse la mobilisation des partenaires autour du Pcp Côte d'Ivoire.

Pour rappel, l'objectif du Pcp Côte d'Ivoire est d'opérationnaliser le Développement industriel inclusif et durable (Diid) du pays, d'accompagner les axes du Plan national de développement (Pnd 2016-2020) et du Programme social du gouvernement (Psg) liés au Diid, de contribuer à la mise en place des conditions favorisant l'émergence de la Côte d'Ivoire sur la base d'une industrialisation durable et de mobiliser des partenariats et des investissements à impact.

ABOUBAKAR BAMBA

Affaires maritimes Philippe Légré s'imprègne des réalités de l'Oic

L'institution a reçu la visite du secrétaire d'État chargé des Affaires maritimes.

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Transports chargé des Affaires maritimes, Philippe Légré, a effectué, le 7 novembre, une visite de travail dans les locaux de l'Office ivoirien des chargeurs (Oic) sis à Treichville. Après s'être fait présenter l'institution, Philippe Légré a exprimé sa volonté de travailler en collaboration étroite avec les dirigeants de l'Oic, pour renforcer les acquis et contribuer à l'atteinte des objectifs visés. Puisqu'au sortir de la décennie de crise qui a paralysé l'Oic, de 2000 à 2010, suite à sa privatisation difficile en 1998 selon le ministre, l'institution est en passe d'aller au-delà d'un chiffre d'affaires de 4 milliards de FCfa contre moins de 1 milliard de FCfa en 2011. Il a également félicité l'équipe dirigeante de l'Oic pour les actions de diversification des activités et de renforcement des capacités des chargeurs. Tout en

réitérant sa disponibilité à adresser efficacement et avec célérité les difficultés rencontrées par l'Oic, Philippe Légré a tenu à souligner la qualité du travail abattu par le ministre des Transports. « Nous allons suivre les sillons clairs qu'il a tracés pour remettre sur pied une structure qui était quasiment à l'agonie », a-t-il déclaré. Issoufou Sidibé, directeur général de l'Oic, a également rappelé la contribution du ministre des Transports au redressement de son institution alors qu'il était en charge de l'Intégration africaine. Il s'est félicité du soutien dont l'Oic continue de bénéficier de la part du ministre des Transports. Et n'a pas manqué d'exprimer la gratitude de l'ensemble des chargeurs à l'endroit du secrétaire d'État pour sa nomination à la tête des Affaires maritimes.

ABOUBAKAR BAMBA

Développement durable Les experts mettent le climat au centre des prochains Pnd

Les questions de lutte contre les changements climatiques doivent être de plus en plus une grande priorité dans l'élaboration des prochains Plans nationaux quinquennaux de développement (Pnd), estiment les experts, les décideurs politiques, la société civile et autres spécialistes du développement durable. Toutes ces parties prenantes étaient réunies en atelier, le 18 octobre, à l'hôtel Palm Club à Cocody, pour l'examen et la validation des résultats d'une étude sur les critères et indicateurs climatiques sensibles au genre qu'il faudra prendre en compte dans la planification du développement. Cette étude a été menée dans le cadre du Programme d'appui du Pnud à la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire qui fait partie plus globalement du Programme national des changements climatiques (Pncc). Alors que la Côte d'Ivoire se

prépare à élaborer son futur plan de développement à savoir le Pnd 2021-2025, « il est plus qu'indispensable que le prochain Pnd intègre les critères et indicateurs climato-sensibles avec une prise en compte transversale des questions de genre », a déclaré dans son discours d'ouverture de l'atelier, François Kouablan, le directeur de cabinet du ministère de l'Environnement et du Développement durable. À l'en croire, l'actuel Pnd c'est-à-dire le Pnd 2016-2020 n'intègre pas suffisamment les questions de lutte contre les changements climatiques. Et le coordonnateur du Pncc, Jean-Douglas Anaman, de renchérir que ce plan contient même des actions contraires aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Le Pnd 2021-2025, a-t-il suggéré, devra être élaboré suivant l'approche la plus participative, transparente et inclusive possible.

FAUSTIN EHOUMAN



AVIS D'APPEL D'OFFRE F 307/2019 ACQUISITION DE MATERIELS ET MOBILIERS MEDICAUX DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESPC) DES REGIONS DE KORHOGO, ODIENNE ET BONDOUKOU

1. L'Unité de Coordination des Projets C2D Santé (UCP C2D Santé) a obtenu des fonds au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire, afin de financer le Projet de Renforcement du Système de Santé 2, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition de Matériels et Mobiliers Médicaux des Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) des régions de Korhogo, Odienné et Bondoukou.
2. L'UCP C2D Santé sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de Matériels et Mobiliers Médicaux des Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) des régions de Korhogo, Odienné et Bondoukou.

Le présent appel d'offres est composé trois (03) lots.

Lot	Désignations des Lots	Cautionnement provisoire	Délai de livraison	Lieu de livraison
1	Matériels et mobiliers médicaux de la région Korhogo	800 000 FCFA	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service	Région de Korhogo
2	Matériels et mobiliers médicaux de la région d'Odienné	300 000 FCFA	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service	Région d'Odienné
3	Matériels et mobiliers médicaux de la région de Bondoukou	350 000 FCFA	90 jours à compter de la notification de l'ordre de service	Région de Bondoukou

Les marchés issus du présent appel d'offres seront passés sur prix unitaires.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage (à 30 mètres de l'hôtel IBIS)
Tél : 20 24 22 07 / 87 55 78 86, de 09 h 00 mn à 12 h 00 mn et de 14 h 30 mn à 16 h 30 mn, voir LOUOBA Colomb Epse TAPE,
mail : colombelouoba@gmail.com copie à omer.boni@laposte.net et konemadu@me.com

et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.

5. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans le Dossier d'Appel d'Offres.

6. Les candidats peuvent retirer gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Secrétariat de l'UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage, (à 30 mètres de l'hôtel IBIS), Tél : 20 24 22 07 / 87 55 78 86
au plus tard le 07 Janvier 2020 à 10 heures 00 minutes.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les soumissions par voie électronique ne sont pas autorisées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après :

Salle de réunion de l'UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage, (à 30 mètres de l'hôtel IBIS), Tél : 20 24 22 07

Le 07 janvier 2020 à 10 heures 30 minutes.

Les offres doivent comprendre un cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le ministre chargé des finances d'un montant de :

Lot	Désignations des Lots	Cautionnement provisoire
1	Matériels et Mobiliers Médicaux de la région Korhogo	800 000 FCFA
2	Matériels et Mobiliers Médicaux de la région d'Odienné	300 000 FCFA
3	Matériels et Mobiliers Médicaux de la région de Bondoukou	350 000 FCFA

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Dès la validation de la décision d'attribution du marché, l'Autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des PIs et de Jugement des offres (COJO), ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-dessus.

9. Les marchés issus du présent Appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres et d'enregistrement et à la redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes du marché) aux frais des titulaires.

10. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N° 2009-259 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application, tel que modifié par les Décrets n° 2014-306 du 27 mai 2014 et N° 2015-525 du 15 juillet 2015 ; ainsi qu'aux Directives pour la passation des marchés financés par l'Agence Française de Développement (AFD) dans les pays étrangers de février 2017

Établissements publics nationaux et sociétés d'État

Un nouveau dispositif légal pour tout réorganiser

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a présidé, hier, le Conseil des ministres qui a été sanctionné par d'importantes mesures et des communications.

Le traditionnel Conseil des ministres a eu lieu, hier, au Palais présidentiel. Le porte-parole du gouvernement, Sidi Touré, ministre de la Communication et des Médias, dans le point presse qui a sanctionné cette réunion hebdomadaire de l'équipe gouvernementale, a fait savoir que le Conseil, au titre du ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, a adopté un projet de loi fixant les règles générales relatives aux Établissements publics nationaux (Epn) et portant création de catégories d'établissements publics. Dans son argumentaire, il a expliqué que ce texte de loi vise à mettre en cohérence la législation nationale sur ces structures étatiques avec l'évolution actuelle du cadre de gestion des finances publiques au sein de l'espace Uemoa. Mieux, selon lui, ce dispositif, « sur la base de ces nouvelles orientations, révisé et actualisé les règles générales régissant les Epn, depuis leur création jusqu'à leur dissolution, absorption ». Ainsi, en lieu et place de la catégorie des Établissements publics administratifs (Epa) notamment, il crée une nouvelle catégorie d'Epn dénommée Établissements publics administratifs, sociaux, culturels et environnementaux prenant en compte les caractères spécifiques de la mission de service public exécutée. Le porte-parole du gouvernement a, en outre, informé que ce nouveau dispositif légal, contrairement à la législation en vigueur, précise le contenu de la coordination des tutelles exercées sur les Epn. Le Conseil des ministres d'hier a également adopté deux autres projets de loi. L'un est relatif aux sociétés à participation financière publique. L'autre a trait à la définition et l'organisation des sociétés d'État. Sur le premier texte de loi, Sidi Touré a affirmé qu'il vise à améliorer la gestion des sociétés à participation financière publique avec l'introduction de mécanismes innovants de gouvernance en ligne



Le gouvernement réorganise les Epn et les sociétés d'État. (PHOTO : DR).

avec les meilleures pratiques internationales. « Il adopte notamment les mécanismes de pilotage initiés sur le plan communautaire par l'acte unilatéral Ohada et met en place des règles spécifiques sur les conditions de représentation de l'État au sein des conseils d'administration des sociétés à participation financière publique », a-t-il expliqué. En ce qui concerne le projet de loi portant définition et organisation des sociétés d'État, il a déclaré que ce dispositif s'inscrit dans le cadre général des politiques de gestion et de contrôle optimum de l'utilisation des ressources publiques adoptées par le gouvernement. À l'en croire, ce texte de loi traduit la volonté du Président de la République de mettre en place un modèle de gestion active et dynamique du portefeuille de l'État.

Outre les projets de loi, des décrets ont été pris lors de ce rendez-vous gouvernemental. Notamment le décret fixant les modalités de perception

des recettes propres des collectivités territoriales et des districts autonomes par voie électronique. « Ce décret institue une plateforme technologique de recouvrement des recettes propres des collectivités territoriales et des districts autonomes. Cette mesure vise à moderniser les méthodes de recouvrement des ressources propres de ces entités territoriales, en vue de réduire significativement les risques de déperdition et d'accroître, corrélativement, le niveau des recettes pour la réalisation de projets de développement local », a argumenté le porte-voix du gouvernement.

Opération de reboisement « Un jour, un million d'arbres »

Une communication relative à l'organisation d'une opération de reboisement dénommée « un jour, un million d'arbres » sur l'ensemble du territoire national était l'un des points à l'ordre du jour du Conseil. Sidi Touré a précisé que

cette opération de grande envergure consiste à planter un million d'arbres dans les espaces urbains et ruraux de tout le pays, au cours de la Journée de la paix, le 15 novembre. Il a fait savoir que cette journée, dédiée à la paix et à la cohésion sociale, se veut également un appel à la mobilisation de toutes les couches sociales, de concert avec le gouvernement, pour la reconstitution du couvert forestier national fortement endommagé.

L'organisation d'un sommet sur le caoutchouc aura lieu à Abidjan, en 2020, par le Groupe d'étude international sur le caoutchouc (Irsrg). Le ministre de la Communication et des Médias a soutenu que cet honneur fait à la Côte d'Ivoire fait suite à une décision prise par les États de l'Irsrg, au cours de la 52^e assemblée générale qui s'est tenue du 18 au 22 mars, à Singapour. Il a fait savoir que l'État ivoirien, en plus d'être le pays hôte de cet événement, a été reconduit à la présidence de

l'Irsrg pour la période 2019-2021.

Plan national multisectoriel de l'allaitement...

Le ministre Sidi Touré, dans son point de presse post-Conseil des ministres, a également porté à la connaissance de l'opinion nationale et internationale qu'une communication relative au lancement du Plan national multisectoriel de l'allaitement (Pnma) et à la campagne pour la promotion de l'allaitement et la stimulation précoce, prévue le 14 novembre, a été adoptée. Il a déclaré que cette campagne se déroulera sur l'ensemble du territoire national et vise à promouvoir l'allaitement auprès des populations, de façon à éradiquer les mauvaises pratiques d'alimentation du nouveau-né et du nourrisson et à favoriser une croissance optimale et un bon état de santé de l'enfant.

La célébration, en Côte d'Ivoire, de la Journée mondiale de la femme ru-

rale (Jmfr) aura lieu le 14 novembre, à Zoukougbeu. Cette information a fait l'objet d'une communication au Conseil d'hier, selon Sidi Touré. Celui-ci a informé que l'édition 2019 de la Jmfr aura lieu dans la région du Haut-Sassandra autour du thème : « Investir dans les compétences pour accélérer l'autonomisation de la femme rurale ». Cette célébration, à l'en croire, sera marquée par la remise de dons divers et la sensibilisation des populations de cette localité aux droits humains, en vue de promouvoir un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'autonomisation de la femme et de son épanouissement personnel.

Le porte-parole du gouvernement a profité de l'occasion pour inviter des acteurs politiques à faire preuve de maturité, en s'abstenant de tenir des propos belliqueux et injurieux à même d'entamer la cohésion sociale.

KANATÉ MAMADOU

Financement des Pme La communication adoptée hier



De nombreux dossiers, parmi lesquels le soutien aux Petites et moyennes entreprises, étaient sur la table du Conseil des ministres. (PHOTO:HONORÉ BOSSON)

Le mercredi 06 novembre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 12h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/-Mesures Générales**
- Projets de loi
- Projets de décret
- B/-Mesures Individuelles**
- C/-Communications**
- D/-Divers**

A/ Mesures générales

PROJETS DE LOI

Au titre du ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté trois (03) projets de loi.

•Le premier projet de loi fixe les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) et porte création de catégories d'Etablissements publics. Ce projet de loi vise à met-

tre en cohérence la législation nationale sur les EPN avec l'évolution actuelle du cadre de gestion des finances publiques au sein de l'espace UEMOA. Sur la base de ces nouvelles orientations, ce dispositif révisé et actualise les règles générales régissant les EPN depuis leur création jusqu'à leur dissolution, absorption, fusion ou scission. Ainsi, en lieu et place de la catégorie des Etablissements Publics Administratifs, notamment, il crée une nouvelle catégorie d'EPN dénommée Etablissements Publics Administratifs, Sociaux, Culturels et Environnementaux prenant en compte les caractères spécifiques de la mission de service public exécutée. Il précise, en outre, contrairement à la législation en vigueur, le contenu de la coordination des tutelles exercées sur les EPN.

•Le deuxième projet de loi est relatif aux sociétés à participation financière publique.

Ce projet de loi vise à améliorer la gestion des sociétés à participation financière publique avec l'introduction de mécanismes innovants de gouvernance en ligne avec les meilleures pratiques internationales. Il adopte no-

tamment les mécanismes de pilotage initiés au niveau communautaire par l'Acte uniforme OHADA et met en place des règles spécifiques sur les conditions de représentation de l'Etat au sein des Conseils d'administration des sociétés à participation financière publique.

•Le troisième projet de loi porte définition et organisation des sociétés d'Etat. Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre général des politiques de gestion et de contrôle optimum de l'utilisation des ressources publiques adoptées par le Gouvernement. Il traduit la volonté du Président de la République de mettre en place un modèle de gestion active et dynamique du portefeuille de l'Etat. A cet effet, ce projet de loi intègre de multiples innovations se rapportant notamment à l'administration, à la gestion et au contrôle des sociétés d'Etat. Il adresse plus précisément les questions relatives à la modification, à la transformation, à la liquidation et à la dissolution des sociétés d'Etat.

PROJETS DE DÉCRET

Au titre du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, en liaison avec

le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de l'Economie numérique et de la Poste et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat

Le Conseil a adopté un décret fixant les modalités de perception des recettes propres des collectivités territoriales et des Districts autonomes par voie électronique.

Ce décret institue une plateforme technologique de recouvrement des recettes propres des collectivités territoriales et des Districts autonomes. Cette mesure vise à moderniser les méthodes de recouvrement des ressources propres de ces entités territoriales, en vue de réduire significativement les risques de déperdition et d'accroître, corrélativement, le niveau des recettes pour la réalisation de projets de développement local. Ainsi, tous les contribuables soumis à la fiscalité locale et dont l'activité économique s'exerce sur le périmètre de la collectivité territoriale ou du District autonome sont tenus d'utiliser cette plateforme pour s'acquitter de leurs dettes fiscales.

Au titre du ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le

ministère de l'Economie et des Finances et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets :

•un décret portant attribution d'un permis de recherche minière pour l'or à la Société « SHEFA Minéraux SA » dans les Départements de Béoumi et de Sakassou ;

•un décret portant attribution d'un permis de recherche minière pour l'or à la Société « SHEFA Minéraux SA » dans le Département de Zuénoula ;

•un décret portant attribution d'un permis de recherche minière pour l'or à la Société « KOBO Ressources Côte d'Ivoire SA » dans les Départements de Bouaflé et de Yamoussoukro ;

•un décret portant attribution d'un permis de recherche minière pour l'or à la «Compagnie Africaine de Recherche et d'Exploitation Minière (SARL) » dans les Départements de Ferkessedougou, de Katiola et Korhogo. Ces permis sont valables pour une durée de quatre (04) ans.

Au titre du ministère de la Communication et des Médias, en liaison avec le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté un décret relatif au cahier des charges de la Société Ivoirienne de Télédiffusion, en abrégé IDT.

La Société IDT a été créée en 2017 dans le cadre du processus de migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce décret précise les obligations générales et spécifiques de la Société IDT, en sa qualité de service public chargé d'assurer la diffusion des programmes radiophoniques et télévisuels de tous les éditeurs de programmes audiovisuels opérant sur le territoire national.

Au titre du ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

Le Conseil a adopté un décret portant statut du gestionnaire du patri-

Suite page 4

monnaie. La mise en œuvre des dispositions communautaires de l'UEMOA en matière de Compatibilité des matières a engendré un nouvel acteur dans la chaîne de gestion des actifs de l'Etat, en l'occurrence le gestionnaire du patrimoine. Ce décret détermine les conditions d'accès à ce statut et fixe les modalités d'exercice de cette nouvelle fonction.

B/ Mesures individuelles Au titre du ministère des Affaires étrangères
Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de :

• Monsieur André PANZO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Angola près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abidjan ;

• Monsieur Ebraïma MANNEH en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Gambie près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Freetown, en Sierra Leone.

C- COMMUNICATIONS

Au titre du ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'organisation d'une opération de reboisement dénommée «un jour, un million d'arbres » sur l'ensemble du territoire national. Cette opération de grande envergure consiste à planter un million d'arbres dans les espaces urbains et ruraux de tout le pays, au cours de la journée de la Paix, le 15 novembre 2019.

Cette journée, dédiée à la Paix et à la cohésion sociale se veut également un appel à la mobilisation de toutes les couches sociales, à agir de concert avec le Gouvernement, pour la reconstitution du couvert forestier national fortement endommagé. Dans les zones urbaines notamment, « le planting d'arbres » se fera en bordures des principales voies de communication, des quais, des promenades, des espaces publics, des jardins, des concessions privées et des parcelles communales.

Dans cette même dynamique, une table ronde des bailleurs de fonds est prévue en janvier 2020, en vue de mobiliser des ressources additionnelles au-



Les ministres Souleymane Diarrassouba (à gauche) et Anobé Félix échantent avec le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, (au centre). (PHOTO:HONORÉ BOSSON)

près des partenaires au développement et du secteur privé, pour le financement de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, adoptée par le Gouvernement en mai 2018.

Au titre du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères

Le Conseil a adopté deux (02) communications : «la première communication est relative à l'organisation du Sommet sur le Caoutchouc 2020, du Groupe International d'Etude sur le Caoutchouc (IRSG).

L'IRSG est une organisation intergouvernementale créée en 1944 pour mettre en relation les pays importateurs et exportateurs de caoutchouc naturel et de caoutchouc synthétique. Au cours de la 52e Assemblée générale de cette institution qui s'est tenue du 18 au 22 mars 2019 à Singapour, les Etats membres ont renouvelé leur confiance en la Côte d'Ivoire par sa reconduction à la Présidence de l'IRSG pour la période 2019-2021 et ont confié, à cette occasion, à notre pays, l'organisation du 8e Sommet Mondial du Caoutchouc qui se tiendra en mai 2020 à Abidjan.

«la deuxième communication est relative à la tenue en Côte d'Ivoire de la 57e session du Conseil de l'Organisation Internationale du Sucre (IOS). L'IOS est la plateforme unique d'échange entre les producteurs et les consommateurs sur l'éco-

nomie sucrière mondiale. Notre pays s'apprête à assurer pour l'année sucrière 2020, la présidence de cette institution intergouvernementale qui regroupe les 87 meilleurs producteurs mondiaux de sucre.

Aussi, selon les usages de cette organisation, il revient à la Côte d'Ivoire d'organiser la première session statutaire de l'année 2020, correspondant à la 57e Session statutaire, prévue au mois de juillet 2020.

Le Conseil s'est félicité du choix de la Côte d'Ivoire pour abriter ces différentes assises et a instruit le Ministre chargé de l'Agriculture ainsi que l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions utiles pour les préparatifs et l'organisation pratique de ces événements.

Au titre du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le ministère du Commerce et de l'Industrie, le ministère de la Communication et des Médias et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
Le Conseil a adopté une

communication relative au lancement du Plan National Multisectoriel de l'Allaitement (PNMA) et à la campagne pour la promotion de l'allaitement et la stimulation précoce.

Sous la présidence du Vice-Président de la République, Président du Conseil national pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance (CONNAPE), aura lieu le jeudi 14 novembre 2019 le lancement simultané du Plan National Multisectoriel de l'Allaitement (PNMA) et de la Campagne nationale sur la promotion de l'allaitement et la stimulation précoce. Cette campagne, qui se déroulera sur l'ensemble du territoire national, vise à promouvoir l'allaitement auprès des populations de façon à éradiquer les mauvaises pratiques d'alimentation du nouveau-né et du nourrisson, en vue de favoriser une croissance optimale et un bon état de santé de l'enfant.

A cette occasion, différentes activités de l'OMS, de l'UNICEF et d'autres partenaires au développement, à savoir la campagne régionale sur « l'allaitement sans eau », le dialogue régional avec les parlementaires et l'atelier régional des points focaux pays, sont également prévues du 12 au 15 novembre 2019.

Au titre du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, en liaison avec le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et

le Secrétariat d'Etat auprès du ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la célébration de la Journée Mondiale de la Femme Rurale (JMFR) 2019, le 14 novembre 2019 à Zoukougbeu. L'édition 2019 de la JMFR se déroulera dans la ville de Zoukougbeu dans la Région du Haut Sassandra autour du thème « Investir dans les compétences pour accélérer l'autonomisation de la femme rurale ». Cette célébration sera marquée par la journée de remise de dons divers et de sensibilisation des populations de cette localité sur les droits humains, de façon à promouvoir un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'autonomisation de la femme et de son épanouissement personnel.

Au titre du ministère de la Promotion des PME, en liaison avec le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les Etats membres de l'UEMOA. Ce dispositif a été mis en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'UEMOA, afin de soutenir les efforts des Gouverne-

ments de l'Union relative à la problématique de l'accès des PME au financement bancaire. La mise en œuvre du dispositif a été confiée à la BCEAO à travers le refinancement des créances détenues par les établissements de crédit sur les PME éligibles.

Le dispositif BCEAO s'adresse ainsi aux entreprises non financières, autonomes, régulièrement constituées, productrices de biens ou services, d'un chiffre d'affaires hors taxes annuel n'excédant pas un milliard de francs CFA et faisant l'objet d'un suivi régulier et rigoureux d'une structure d'appui et d'encadrement.

A cet effet, le Gouvernement a mis en place, en mai 2019, le Comité d'identification des Structures d'Appui et d'Encadrement aux PME (CISAE), afin d'identifier les structures habilitées à accompagner et à encadrer les PME pour faciliter leur financement par le système bancaire. Aussi, il a été procédé, en mars 2019, à l'homologation des tarifs de montage de business plan par les structures publiques d'encadrement.

D- DIVERS

Le Président de la République prendra part au Sommet extraordinaire de la CEDEAO qui se tiendra le 08 novembre 2019 à Niamey au Niger ■

Fait à Abidjan, le 06 novembre 2019

SIDI TIÉMOKO TOURE
Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci

Sommet extraordinaire de la Cedeao Ouattara attendu à Niamey aujourd'hui

Les Chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région se retrouvent au Niger pour plancher sur la crise en Guinée-Bissau.

Le Président de la République, Alassane Ouattara, arrive à Niamey, aujourd'hui. Dans la capitale nigérienne, le numéro un ivoirien prendra part au sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) consacré à la situation politique en Guinée-Bissau. Le Chef de l'Etat connaît bien ce dossier. Lorsqu'il était président en exercice de la Cedeao (2012-2014) il avait réussi à ramener la paix dans ce pays. La Guinée-Bissau est, de nouveau, plongée dans une crise depuis la nomination, le 29 octobre, d'un nouveau Premier ministre, Faustin Imball, en remplacement d'Aristides Gomes. Le 31 octobre, dans la foulée, le Président Mario Vaz a fait publier un décret portant nomination de 17 ministres et 14 secrétaires d'Etat.

Cette attitude du Chef de l'Etat bissau-guinéen a été fermement désavouée par la communauté internationale : la Cedeao, l'Onu, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (Cplp), l'Union européenne. Ces institutions ont réaffirmé leur attachement au processus arrêté en juin par la Cedeao, chargeant le gouvernement démis le 28 octobre de préparer la présidentielle du 24 novembre et de diriger les affaires du pays jusqu'à cette date. En juin, à Abuja, au Nigeria, lors du sommet qui s'est tenu à Aso rock villa (Présidence du Nigeria), les Chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région avaient indiqué ce qui suit : "La Conférence se félicite du bon déroulement des élections législatives du 10 mars 2019, après plusieurs reports. Elle prend note de l'évaluation de la situation faite par le comité ministériel de haut niveau, à l'issue de sa visite à Bissau, le 19 juin, dans le but de mettre fin à l'impasse politique après ces législatives. La Conférence se félicite de la publication d'un décret par Jose Mario Vaz, Président de la République de Guinée-Bissau, fixant la date de l'élection présidentielle au 24 novembre 2019. Elle salue également la promulgation d'un décret présidentiel portant nomination de Aristides Gomez comme Premier ministre.



La Conférence appelle instamment à la mise en place d'un nouveau gouvernement, au plus tard, le 3 juillet 2019. Au regard de la situation actuelle liée à l'expiration du mandat du Président de la République, le 23 juin 2019, et en l'absence d'un gouvernement et sur la base du consensus auquel sont parvenus les acteurs politiques, les décisions ci-après ont été prises : le Président procédera à la signature du décret de nomination du gouvernement

avant le 3 juillet 2019, sur la base de la proposition faite par le Premier ministre. Le gouvernement s'engagera notamment dans la préparation de l'élection présidentielle du 24 novembre 2019. Un nouveau procureur général sera nommé sur la base d'un consensus avant le 3 juillet 2019. Le Président restera en fonction jusqu'à la prochaine élection présidentielle et la gestion des affaires

gouvernementales sera entièrement conduite par le gouvernement nouvellement constitué, conformément à la Constitution de la Guinée-Bissau".

Le Président Jose Mario Vaz semble ne plus s'inscrire dans ce processus qui l'a pourtant maintenu au pouvoir. La Cedeao a dépêché, le 3 novembre, une délégation en Guinée-Bissau. Celle-ci, conduite par le ministre des Affaires étrangères du Niger, dont le Chef de l'Etat Mahamadou Issoufou assure la présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao, a rencontré les différentes parties.

Le ministre des Affaires étrangères du Niger, Kalla Ankourao, qui a mené cette délégation à Bissau, a réaffirmé très clairement la position de l'organisation ouest-africaine, à savoir : son soutien plein et entier au gouvernement de Aristides Gomes et le caractère « illégal » du décret présidentiel qui a démis ce gouvernement. Le rendez-vous de Niamey sera-t-il celui des sanctions, surtout que le Président Vaz est déterminé à faire appliquer son décret de nomination d'un nouveau gouvernement ? Tout se saura aujourd'hui ■

ETIENNE ABOUA
envoyé spécial à Niamey

Distinction Amadou Soumahoro fait ambassadeur de la paix



Il a reçu le diplôme, la médaille, l'écharpe et le guide des ambassadeurs des mains des organisateurs.

Le président de l'Assemblée nationale, Amadou Soumahoro, a été fait Ambassadeur de la paix en Côte d'Ivoire, hier à la salle de la Rotonde de l'institution, au Plateau. C'était au cours d'une cérémonie organisée par la Fédération pour la paix universelle (Fpu), représentée en Côte d'Ivoire par Aka Sayé Lazare, en collaboration avec la section ivoirienne de l'Association internationale des parlementaires pour la Paix (Aipp) dirigée par le député Jean Likane-Yagui. Pour Amadou Soumahoro, sa vision de paix est calquée sur celle du Président Félix Houphouët-Boigny dont s'inspire le Président Alassane Ouattara. Le président de l'Assemblée nationale a également précisé

que son engagement et son combat s'inscrivent dans cette philosophie du Vivre ensemble qui constitue le bréviaire du Chef de l'Etat Alassane Ouattara qui, depuis son accession à la magistrature suprême, fait du maintien et de la consolidation de la paix son cheval de bataille. « La paix est aussi la recherche inlassable du bien-être des populations, la préservation des libertés et de la démocratie. Y compris la recherche inlassable de l'instauration d'un environnement de sécurité pour tous ; la formation et l'emploi des jeunes et pour les femmes ; les efforts en faveur de la justice et de la cohésion sociale », a-t-il avoué. Avant d'indiquer que toutes ces vertus s'acquiescent à travers un processus difficile, de longue haleine et une quête continue. C'est pourquoi, il a rappelé que le Président Alassane Ouattara, dans sa quête de l'ivoirien nouveau, invite au dépassement des divergences, à la consolidation de l'amour de la patrie pour contribuer à la construction d'une paix durable et de l'émergence de la Côte d'Ivoire. Une vision que s'approprie l'Assemblée nationale afin de consolider la paix et la cohésion sociale.

Pour Aka Sayé Lazare, président de la Fpu, ce sont les nombreuses actions de sensibilisation à la paix par l'illustre personnalité qui ont guidé le choix de sa structure sur lui. Il en veut pour preuve, des extraits de discours prononcés à la 2e session parlementaire de 2019, son adresse aux populations du Woroba à l'occasion de la tournée de reconnaissance au Président de la République, son allocation de la journée d'hommage au Président à Sikensi, le 3 mai 2019 ■

H. ADOU

HERVE ADOU

Décès du député Zan Bi Goï

Le Parlement de la Cedeao présente ses condoléances à l'hémicycle

Une délégation du Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), conduite par l'honorable Tchao Christophe, député togolais, président de la Commission des Affaires juridiques et judiciaires de cette institution sous-régionale était, hier à l'hémicycle. A la suite du décès de Zan Bi Goï Ferdinand, survenu le 5 septembre dernier, elle est venue présenter ses sincères condoléances au président de l'Assemblée nationale Amadou Soumahoro et rendre hommage à l'élu. Qui, à une période donnée, fut rapporteur des activités de la commission sous-régionale basée au siège de l'institution à Abuja, au Nigeria.



Le Président de l'Assemblée nationale a reçu en audience le représentant de la Commission des Affaires juridiques et judiciaires de la Cedeao.

Selon l'hôte, ce deuil qui frappe le Parlement ivoirien, frappe aussi la Cedeao parce que les deux institutions travaillent de concert pour le bien-être des populations.

C'est pour cette raison qu'il a témoigné de la disponibi-

lité de l'institution qu'il représente à accompagner l'Etat de Côte d'Ivoire dans l'organisation des obsèques de leur collègue. Car l'honorable Zan Bi Goï était pour eux un député hors pair de par sa disponibilité, sa présence et sa contribution aux

travaux de la commission. Au-delà des clivages politiques et religieux, il était un bossueur avec qui ils ont travaillé dans la convivialité et dans un esprit de coopération et de progrès ■

Boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé

Les cinq pays concernés relancent le projet

Les ministres en charge des Transports de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Niger, du Bénin et du Togo étaient réunis hier, à Abidjan.

Le projet de la Boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé est relancé. La décision émane des plus hauts dirigeants des cinq pays concernés ; dans leur ambition de concrétiser l'intégration sous-régionale. Cet engagement a été formellement exprimé, hier, à l'hôtel Azalai à Marcory, par le ministre de l'intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, Ally Coulibaly, qui ouvrait au nom du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, une réunion des ministres en charge des Transports de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Niger, du Bénin et du Togo, les cinq États membres du projet. Une réunion organisée par la Commission de l'Uemoa et qui avait pour objectif de partager les résultats des travaux des experts des pays concernés. En effet, deux jours plus tôt, ces experts étaient réunis à Abidjan pour actualiser la fiche technique du projet ainsi que le dispositif institutionnel envisagé pour le suivi de la mise en œuvre. Ils ont également relevé au passage les difficultés rencontrées. « Il s'agit d'un projet d'une importance capitale pour le développement de notre sous-région. Il est hautement transformateur et intégrateur et permettra l'exploitation des potentialités économiques en des-



(PHOTOS UEMOA)

La Côte d'Ivoire et ses partenaires africains sont engagés à concrétiser l'intégration sous-régionale.

enclavant les localités riveraines du chemin de fer et améliorant la mobilité des populations des zones desservies. Il stimulera le commerce transfrontalier et la croissance des économies des pays de l'hinterland », a expliqué Ally Coulibaly.

4000 milliards de F Cfa
L'interconnexion des États de l'espace Uemoa par les rails se présente comme une priorité pour les dirigeants de l'espace communautaire. Et le projet de la Boucle ferroviaire qui concrétisera cette idée fait partie d'un programme de neuf corridors à promouvoir dans l'espace communautaire. Cette boucle couvre un linéaire total de 3034 Km

à savoir 1946 Km à réhabiliter et 1088 Km à construire. En outre, les infrastructures ferroviaires dans tous les pays concernés par le projet sont vétustes, comme l'a souligné le ministre des Transports, Amadou Koné. L'idée de construire cette boucle, a-t-il expliqué, remonte à l'époque coloniale. Plusieurs études se sont succédées, mais n'ont pas été poursuivies pour diverses raisons. Aujourd'hui, à en croire le ministre Ally Coulibaly, les Chefs d'État sont plus que jamais engagés à réaliser le projet, compte tenu de l'effet catalyseur du développement régional dont il est porteur. « Cette boucle se présente comme un vecteur de dévelop-

pement régional et peut permettre de justifier d'importants investissements dans le domaine de l'industrie extractive, portuaire et de la transformation des matières premières agricoles (...) Il s'avère plus qu'urgent de mettre en œuvre tous les projets qui ont déjà pris forme en termes de réhabilitation ou de nouvelles constructions dans notre espace communautaire », a appelé Ally Coulibaly. Le coût total du projet est estimé à 4000 milliards de F Cfa dont les études sont évaluées à près de 11 milliards de F Cfa. Mais selon le représentant du président de la commission de l'Uemoa, Paul Koffi Koffi, la

Commission a inscrit, pour 2020, à son budget études, le lancement des études avec à l'idée de solliciter les partenaires techniques et financiers. Il a aussi précisé qu'il est attendu, de la présente rencontre, un accord entre les États, un

mandat même sommaire à la Commission pour le montage du projet, l'aide à la mobilisation des ressources, la mise en place d'un cadre institutionnel de pilotage, et un plan d'actions de mise en œuvre.

FAUSTIN EHOUMAN

Financement de projets Les jeunes invités « à aller à l'information »



Le représentant du gouvernement a eu des échanges fructueux avec les participants.

Emmanuel Essis Esmel, ministre auprès du Premier ministre, chargé de la promotion de l'investissement privé, le 1^{er} novembre était dans la commune de Songon, face aux jeunes porteurs de projets. Estimés à 150 et venus d'horizon divers, ils ont effectué le déplacement dans le cadre du Talk'Essis, une plateforme de discussion et d'échange - qui se veut pérenne et régulière - avec le ministre. À l'occasion, le représentant du gouvernement qui a relaté son parcours professionnel aux participants, les a invités à « aller à l'information » dans le cadre du financement, de l'appui et l'encadrement des projets qu'ils portent. Comme l'a expliqué le ministre, il existe actuellement en Côte d'Ivoire, plus d'une centaine de fonds dédiés au financement de projets. De même, l'État a mis en place, depuis plusieurs années, des structures comme le Centre de promotion des investissements (Cepici) pour orienter ceux qui veulent investir et l'Institut ivoirien de l'entreprise (Inie) pour ceux qui veulent donner forme à leurs projets. Malheureusement, explique le ministre, les porteurs de projets sont très peu à s'informer sur ce que l'État et ses partenaires font pour eux. Dans un contexte marqué par

la rareté de l'emploi, l'émissaire du gouvernement a invité les jeunes « à croire en leurs projets », à adopter les principes de probité et surtout à se « mettre sans cesse au travail ». Pour lui, bien que l'État soit engagé à assurer un mieux-être à chaque Ivoirien, il ne pourra toutefois pas offrir de l'emploi à tout le monde. C'est pourquoi, il a soutenu que l'auto-emploi est aussi une opportunité qui peut permettre aux porteurs de projets de se prendre en charge. Si, lors des échanges, les participants ont exposé leurs problèmes (encadrement, financement, etc.), Emmanuel Essis Esmel, se voulant rassurant, a annoncé une rencontre le 18 novembre prochain au siège de l'Inie. Les préoccupations des porteurs de projets (sélections via les réseaux sociaux) seront traitées par les services du ministère. La question de l'emploi, surtout celui des jeunes, se pose avec acuité dans les pays africains. Si cette jeunesse n'est pas sainement occupée, selon les spécialistes, elle pourrait représenter une menace pour la stabilité des États. Selon le groupe de la Banque africaine de développement, tous les ans, ce sont entre 10 et 12 millions de jeunes qui atterrissent sur le marché de l'emploi.

ANOH KOJAO

Durabilité des villes africaines Bruno Koné plaide pour davantage de planification urbaine

Le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné, a appelé à davantage de planification dans les différents projets d'urbanisme en marge de la 32^e édition du Salon international de la construction et de l'innovation technologique à Paris (Bati-mat 2019). Il a lancé cet appel, le mardi 5 novembre, dans le contexte d'un important colloque international sur la « Durabilité des villes africaines de demain » auquel il a pris part. A en croire le ministre Bruno Nabagné Koné, le taux de croissance démographique parfois élevé de certaines villes africaines fragilise celles-ci dans leur état de développement. Pour conjuguer croissance démographique et développement urbain, le ministre ivoirien de la Construction a proposé des



ébauches de solutions. « Ce qui manque à la plupart de nos villes, c'est l'aspect planification. Fort heureusement,

en Côte d'Ivoire, toutes nos grandes villes sont désormais dotées de schémas directeurs d'urbanisme sur dix à vingt ans, chose qui devrait permettre à ces grandes villes de se développer de façon harmonieuse », a-t-il expliqué. Poursuivant, Bruno Koné a dénoncé le phénomène de « l'étalement urbain » qui consiste à construire de façon expansive dans la périphérie des villes. Selon lui, c'est une pratique qui coûte cher aux États et aux particuliers, d'autant que ces derniers se voient contraints d'investir énormément d'argent aussi bien en moyens de transport qu'en temps d'attente pour avoir accès à certains équipements publics. Or, il est possible de faire des économies dans ce secteur en misant sur la « verticalité » (construction en hauteur).

Par ailleurs, Batimat 2019 a aussi été un cadre de rencontres entre le chef de la délégation ivoirienne et de nombreux acteurs français et internationaux de la filière de la construction et de l'urbanisme. Cela, tant au niveau du secteur public que du privé. Bruno Koné a ainsi échangé avec son homologue français, Julien de Normandie. Ils sont convenus de s'entretenir ultérieurement et dans un cadre plus formel, pour parler de coopération entre leurs différents pays sur les questions de développement des villes et de construction de logements. Ouvert depuis le 4 novembre dernier, le Salon international de la construction et de l'innovation technologique referme ses portes aujourd'hui.

ABOUBAKAR BAMBA
SOURCE : SERCOM MCLU

Poursuites contre Blé Goudé en Côte d'Ivoire Le procès renvoyé devant le tribunal criminel

Lebry Marie-Léonard, Procureur général près la Cour d'appel d'Abidjan, s'est prononcé suite au traitement de l'actualité dans l'affaire Charles Blé Goudé.

Les faits reprochés à Charles Blé Goudé ont été requalifiés juridiquement. Hier, le procureur général près la Cour d'appel d'Abidjan-Plateau, Lebry Marie-Léonard, lors d'une conférence de presse à son cabinet sis au Palais de Justice au Plateau, a informé que l'ancien leader de la galaxie patriotique n'est plus poursuivi pour crime contre les prisonniers de guerre et crime contre la population civile, mais pour d'autres infractions qui n'ont pas encore été notifiées au moment où il échangeait avec les journalistes. Avec cette requalification des charges contre M. Blé Goudé, le magistrat a fait savoir que c'est devant le tribunal criminel (l'ancienne Cour d'assises) que ce dernier sera désormais jugé. Le procureur général, dans son argumentaire, a expliqué que la requalification des faits trouve son fondement dans le chan-



gement qu'a subi le code pénal. « Dans le cas de M. Blé Goudé, les poursuites ont commencé sous l'empire de l'ancien code pénal, sous la qualification de crime contre la population civile et de crime de guerre. Entre temps, un

nouveau code pénal datant du 20 juin 2019 a été mis en place. Rien n'empêche de procéder à une requalification juridique des faits qui lui sont reprochés puisqu'ils n'ont pas disparu », a-t-il justifié. Le procureur général, Lebry Marie-Léonard, en

réaction aux déclarations des avocats de Blé Goudé qui soutiennent que leur client ne peut être dans un procès international à la Cpi et être poursuivi dans le même temps en Côte d'Ivoire, a fait cette précision: « On ne peut pas dire que la Côte d'Ivoire s'est dessaisie de sa compétence juridictionnelle au profit de la Cpi puisque les faits poursuivis par les juridictions ivoiriennes ne sont pas les mêmes que ceux déferés devant la Cpi ». Il a également précisé que les faits reprochés à Blé Goudé remontent en 2012 et portent entre autres sur les actes de tortures, homicides volontaires, traitement inhumain, d'atteinte à l'intégrité physique, viol, assassinat. Tandis qu'à la Haye, il est poursuivi pour crime contre l'humanité consistant à des actes de meurtres, viol, autres actes inhumains commis dans le contexte des violences postélectorales. « Il n'y a donc pas d'identité

de poursuite entre les faits jugés par la Cpi et ceux examinés en ce moment par les juridictions ivoiriennes, non seulement parce qu'ils ne concernent pas les mêmes événements, mais ensuite, parce qu'ils ne couvrent pas la même période. Celle visée par les poursuites en Côte d'Ivoire est plus large », a-t-il clarifié. Puis d'ajouter: « On n'organise pas les procès en

fonction des gens. La justice fait son travail ». Concernant la tenue de son procès, Lebry Marie-Léonard a dit qu'il est souhaitable qu'il soit présent physiquement dans la salle d'audience. Mais dans le cas contraire, il sera jugé à défaut. La date du procès devant le tribunal criminel n'est pas encore fixée, a précisé le magistrat.

KANATE MAMADOU

Décentralisation et développement local Les agents s'organisent

Les fonctionnaires et agents de la Direction générale de la décentralisation et du développement local (Dgddl) ont rendu, mercredi, un vibrant hommage à leur premier responsable, Lazare Dago Djahi pour les actions qu'il pose dans le cadre de leur épanouissement. Pour l'aider davantage dans sa tâche, ces derniers ont décidé de s'organiser à travers une structure qui les rassemble tous en vue d'être plus efficaces. C'est dans cette logique qu'ils ont investi le bureau exécutif de leur mutuelle dénommée Mufa Dgd dont la présidence est assurée par Saih Evariste Anthony. C'était à la faveur d'une cérémonie festive qui a eu lieu dans les locaux de cette structure au Plateau. Le nouveau promu s'est engagé à œuvrer au rayonnement de leur mutuel en travaillant dans le sens exclusif de la promotion de la Mufa-Dgddl, conformément aux textes qui régissent leur organisation. « Pour ce faire, je prévois son ouverture dès janvier 2020, à la Dgddl du restaurant dédié au personnel ; la signature d'une convention d'assurance vie et d'assurance retraite en 2019 avec notre partenaire

Allianz Vie ; la construction du centre médical pour le personnel des collectivités territoriales en 2021 ; L'organisation des séances de renforcement des capacités des mutualistes dans divers domaines de compétence tout au long de notre mandat ; l'acquisition de terrains nus avec la participation financière des mutualistes dès l'année prochaine pour les communes de Bingerville, Anyama et Songon ». Toutes les actions ainsi énumérées, s'est-il convaincu, ne seront possibles que la mobilisation des mutualistes bénéficiaires directs. « Chers Mutualistes notre responsabilité est grande face aux défis à relever. Notre implication pleine et entière doit être le ciment, le fondement de la survie et du développement de notre mutuelle. Vos propositions, suggestions, critiques et recommandations nous permettront je reste persuadé de proposer le meilleur », a-t-il fait savoir. Saih Evariste Anthony a profité de cette circonstance pour faire des doléances auprès de leur direction. Il a dans cette perspective, plaidé pour la mise à la disposition de la mutuelle d'un local qui servirait de siège social à la Mufa-Dgddl.

KANATE MAMADOU

Pdci-Rda

Les militants de Botro mobilisés

Maurice N'Guessan, premier adjoint au maire de Botro, bat le rappel des troupes. Samedi, à la faveur d'une cérémonie de remise de don au stade de Botro, il a invité les militants de son parti, le Pdci-Rda, à la mobilisation. Devant le grand monde rassemblé, il a expliqué la nécessité de faire bloc autour de leur premier responsable, Henri Konan Bédié, dans la perspective des échéances électorales à venir. Membre du bureau politique du Pdci-Rda, Maurice N'Guessan a profité de cette occasion pour offrir onze motos dont neuf aux secrétaires de section. Il a précisé que ce geste est une réponse à l'appel lancé par le président Henri Konan Bédié aux



Une vue des motos remises aux secrétaires de section. (PHOTOS:DR)

cadres du parti, lors du meeting de Yamoussoukro « de descendre dans l'arène pour mobiliser les militants et surtout pour redynamiser les structures du parti afin de se donner

toutes les chances d'une victoire certaine à l'élection présidentielle de 2020 ». Doulaye Coulibaly, secrétaire exécutif chargé des élus du Pdci-Rda, assurait le patronage de cette céré-

monie. Il a félicité le donateur pour son geste. Il a également encouragé les bénéficiaires à faire bon usage des engins. **CHARLES KAZONY** CORRESPONDANT REGIONAL

Erratum

Dans notre édition du jeudi 7 novembre, une erreur s'est glissée dans l'article consacré au décès du Pr Albert Tévoédjrè. Contrairement à ce qui est écrit, il faut plutôt lire que : **Albert Tévoédjrè est le premier représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.** Toutes nos excuses aux lecteurs.